

Syndicat local Force Ouvrière
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
Espace ARENA
7 avenue des Peupliers
91 700 FLEURY-MEROGIS



**Lettre ouverte à
Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre chargé de la ville et du logement**

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat Local Pénitentiaire Force Ouvrière de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis attire votre attention sur les difficultés dans la recherche de logement que rencontrent les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire à leur affectation dans la région parisienne et en particulier sur notre établissement pénitentiaire.

Comme vous le savez une politique de recrutement est menée au sein de notre administration pour combler les effectifs manquants et répondre aux nouvelles missions confiées à l'administration pénitentiaire. Il s'agit de la création de 1100 emplois d'ici 2022.

De même des mesures incitatives sous formes de primes ont été mise en œuvre pour fidéliser les agents qui commenceront leur carrière dans les établissements les plus difficiles. De ce fait la maison d'arrêt et le pôle de rattachement des extractions judiciaires de Fleury-Mérogis font partie de ce dispositif.

En revanche, nous constatons que la politique en matière de logement reste insuffisante et le manque d'anticipation reste un frein pour répondre à cette vague de recrutement.

Ainsi certaines villes limitrophes sont en pénuries en termes de capacité de logement et le constat est alarmant. De ce fait nous craignons la précarisation des conditions d'hébergement et les répercussions intrinsèques tant dans le domaine professionnel que privé.

Monsieur le Ministre, notre organisation professionnelle vous sollicite pour impulser les bailleurs sociaux à augmenter leurs parcs de logements réservés à l'administration pénitentiaire.

Par ailleurs, nous vous sollicitons également pour accompagner et encourager une politique pérenne locale en faveur des personnels de notre établissement par la construction d'un quatrième foyer hôtel et l'agrandissement de l'unité de vie existant pour répondre à l'urgence dans ce dossier sensible.

Enfin l'accès à un logement aux primo-affectés est aussi confronté à des difficultés d'ordres administratives. En effet les justificatifs de salaire de base d'un agent sortant de l'ENAP ne satisfont pas aux critères correspondant à la recherche de logement en région parisienne.

Soucieux de l'intérêt certain que vous porterez à ce dossier, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

D.KANDASSAMY
Syndicat local pénitentiaire Force Ouvrière
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis